Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 3.28 — TÉLÉPHONE

Edifiante histoire

C'est une histoire qui prouve, mieux que tous les discours, combien patrons et compagnies d'assurances s'entendent pour être désagréables aux ouvriers victimes du travail.

Il y a un mois, juste le 19 mai, un terrassier travaillant pour le compte de M. Goffin, président du syndicat patronal, était blessé au pied. Il demanda un billet pour aller voir un docteur, mais le patron l'endormit en lui disant qu'il allait le placer dans un chantier où il aurait à faire un travail peu fatigant. Le samedi suivant, le malheureux était congédié ! C'était là, sans doute, le travail moins fatigant dont on lui avait parlé.

Malheureusement pour le patron, il n'avait pas pensé que des témoins existaient, pouvant prouver qu'il y avait eu accident. Au moment où, se frottant les mains, il se félicitait de son truc, de sa ruse, il reçut une assignation à comparaître devant le juge de paix.

Les entrepeneurs de maçonnerie n'aiment pas la justice, ou plutôt ils la méprisent et ne perdent pas une occasion de le montrer.

Depuis le commencement de la grève des maçons, M. le président du syndicat patronal avait refusé, par trois fois, d'aller voir M. de Renty, pour essayer d'un arbitrage. Il ne crut pas devoir répondre à ce nouvel appel et fut condamné à payer à son ouvrier la somme de 45 fr. 90.

C'est alors que l'affaire prend des proportions fantastiques. L'ouvrier va à l'assurance avec un ami, un de ses témoins. On le fait entrer mais on laisse son camarade à la porte.

Néanmoins, le blessé s'explique, en vain, il est vrai, car l'employé de l'assurance ne veut rien éntendre.

— Vous êtes saoul, s'écrie-t-il enfin.

Et il bondit au téléphone.

C'est alors que le terrassier stupéfait, entend cet affable rond-de-cuir réclamer des agents. Puis il raccroche le récepteur et fait expulser le visiteur qui, sûr de lui et de son bon droit, refuse de partir et attend les agents à la porte du bureau.

Ceux-ci ne tardent pas à arriver. Ils demandent où est passé l'homme ivre-mort dont on leur a parlé. Le rond-de-cuir, très ennuyé de la tournure que prennent les choses, déclare qu'il s'est enfui.

A peine a-t-il prononcé cette phrase qu'un coup de théâtre se produit.

Le terrassier était entré derrière les agents. Il s'avance : « Me voilà, dit-il, voyez si je suis saoul ! »

Il faut bien se rendre à l'évidence, et reconnaître qu'il est aussi à jeun que possible. Les agents réprimandent vertement l'employé qui s'est moqué d'eux et celui-ci, finissant par où il aurait dû commencer, explique au travailleur qu'il doit aller chercher un billet d'assurance pour recevoir la somme qui lui fut allouée.

C'est égal, les droits des travailleurs sont bien respectés dans notre ville ! Qu'en pensent les Roubaisiens ?

R. L.

Les Grèves

LA GREVE DES MAÇONS

La chambre syndicale des ouvriers maçons et aides de Roubaix et environ, nous communique la note suivante :

« Les patrons ont fait appel à tous leurs ouvriers aujourd'hui, mercredi, à deux heures du soir, dans leurs bureaux respectifs, mais ils ont pu attendre longtemps, car aucun ouvrier conscient ne s'est présenté à l'appel lancé par eux, ils ont fait voir qu'ils étaient solidaires et aucun ouvrier ne reprendra le travail sans avoir satisfaction.

» Il faudra bien que les patrons capitulent devant les forces coalisées des ouvriers maçons et manœuvres. »

P. S. — La Chambre Syndicale ouvrière demande à la Chambre patronale une entrevue afin de terminer ce conflit qui n'a que trop duré pour les deux parties en cause.

CHEZ FOLLIOT ET DEBEUF

Au sujet de cette grève, nous recevons la lettre suivante de MM. Folliot et Debeuf.

Monsieur le rédacteur,

En parcourant votre journal en date du 16 courant, nous remarquons qu'à propos de la grève qui a éclaté chez nous, vous vous livrez à notre endroit à des insinuations malveillantes que nous ne saurions laisser passer sans protester, vous avez été certainement mal renseigné ; car vous pouvez être assuré que nous connaissons l'ouvrier pour l'avoir été nous-mêmes, et que nos trieuses de chiffons gagnent chez nous deux à trois francs de plus par semaine que chez ceux de nos confrères faisant la même industrie ; vous pouvez le leur demander, elles ne nous démentiront pas. Nous vous serions obligés de bien vouloir insérer la présente dans votre prochain numéro, etc.

Agréez, Monsieur, nos sincères salutations.

FOLLIOT ET DEBEUF.

Il nous semble que MM. Folliot et Debeuf répondent absolument à côté et cherchent à faire dévier le débat. Nous avons dit simplement que pour augmenter une ouvrière de 1 fr. 30, ils avaient diminué toutes les autres de quinze centimes.

UN SATYRE AU PARC BARBIEUX. — Voir aux Informations Régionales.

LA FRAUDE

Hier matin, le brigadier des douanes Emile Place, accompagné des préposés Louis Delplanque et Victor Collinet, de la brigade mobile de Roubaix, a arrêté, sur le territoire de Leers, les nommés Alfred Bury, 17 ans, tireur de cordes demeurant à Roubaix, rue Lannes, et Fernand Laporte, 15 ans, manœuvre de maçon demeurant à Roubaix, rue de la Balance, chez Florimond Colpart.

Ces jeunes gens étaient nantis de 5 k. 100 de café vert d'une valeur de 15 fr. 30.

LES VOLS SUR LA VOIE FERREE

En accomplissant sa quotidienne tournée d'inspection, M. David Hugot, contrôleur du service électrique à la compagnie du chemin de fer du Nord, s'apercevait de la disparition, sur la ligne de Tourcoing à Somain, d'un fil de bronze de deux millimètres de diamètre et d'une longueur de 128 mètres.

C'est au Laboureur que la constatation fut faite, aussi s'empressa-t-il d'en avertir le commissaire de police du 5e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Le vol par lui-même n'est pas fort important, la valeur du fil est tout au plus de sept francs, et le voleur en aura bien obtenu vingt sous chez un revendeur, mais ce qui donne de l'importance à l'affaire, c'est que ce fil servait de contrôle à l'aiguille du raccordement de l'embranchement Alfred Motte et Cie (garage du Laboureur) et que son enlèvement aurait pu avoir, affirme le contrôleur, de très graves conséquences.

VACCINATIONS

La dernière séance de revision aura lieu aujourd'hui jeudi 18 juin de 4 à 5 heures du soir à l'ancienne école de musique, place Notre-Dame.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

VOL D'UNE MONTRE

Mardi, vers onze heures quinze du soir, M. Néry Depaeuw, comptable, demeurant rue Daubenton, 190, qui se promenait dans la salle des pas perdus de la Gare de Roubaix, s'est fait enlever sa montre et sa chaîne en or.

Plainte a été déposée au premier arrondissement.

LE CARNAVAL D'ETE

Le Carnaval d'Été qui aura lieu le 26 juillet prochain dans la bonne ville de Roubaix promet d'avoir encore plus d'éclat que celui de l'an dernier, si l'on peut dire !

De toutes parts affluent les adhésions, de tous côtés s'organisent sociétés, groupes et chars. C'est un entrain réjouissant, c'est la fièvre déjà ! Qu'on y songe : il y a cette année plus de dix mille francs de prix en espèces et de primes, objets d'art, médailles et plaquettes, diplômes, de quoi tenter bien de légitimes ambitions, n'est-il pas vrai.

On nous promet des merveilles s'il faut en croire certaines indiscrétions qui nous permettent d'assurer qu'on verra assurément d'ingénieux travestissements, d'originales prochades, de jolies choses, de vraies trouvailles !...

Une décision qui a été accueillie avec joie, c'est celle qu'a prise le comité civil des fêtes de limiter le parcours de façon à avoir un itinéraire rigoureux et officiel. Cela permettra à toute la foule de s'éparpiller le long du trajet, d'éviter les cohues et les encombrements aux carrefours, aux abords des tribunes, cela permettra surtout à tout le monde de voir et d'admirer en évitant les poussées et l'écrasement.

Bravo pour cette bonne mesure fort sage, que réclamaient impérieusement nos cent mille visiteurs de l'an dernier.

Le soir, après le bal populaire, la fête de gymnastique et les illuminations, il y aura grand gala à l'Hippodrome, un bal paré et travesti, ouvert à tous où des attractions inédites viendront jeter une note piquante au milieu de l'animation générale.

De nombreux concurrents s'apprêtent à rivaliser de richesses dans les costumes, pour enlever de haute lutte les bannières artistiques que le comité offrira aux plus beaux atours.

Disons-le de suite, le Carnaval d'Été est entièrement libre. Tout le monde peut se déguiser, se travestir, nul n'est tenu de concourir et l'on peut très bien endosser l'arlequin séculaire ou le pierrot blafard sans participer au concours officiel qui exige l'inscription préalable.

C'est pourquoi le bal de gala de l'Hippodrome verra sans doute de merveilleux costumes qui n'auront pas figuré au concours et qui se seront réservés pour la joie des yeux et le plaisir de ceux qui assisteront au bal.

La superbe affiche du Carnaval d'Été va paraître sous peu, nous prions les personnes désireuses de s'en procurer des exemplaires d'en aviser à l'avance le Comité Civil des fêtes à la Mairie afin qu'il puisse, avant tirage, être tenu compte de leur demande ; prix de vente : 1 franc.

Pour tous renseignements, inscriptions, demande de réduction au chemin de fer, etc., s'adresser à la mairie de Roubaix, où le règlement du concours est délivré gratuitement.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les deuxième et troisième commissions municipales se réuniront à la mairie le jeudi 18 juin, à cinq heures et demie du soir.

Ordre du jour : 1. Eclairage public, installation de becs Auer dans un certain nombre de rues (vœu).

2. Voirie municipale, plan général d'alignement, rue de Cohem, modification d'alignements.

3. Voirie municipale. — Alignements, cession de terrain à la voie publique rue de l'Epeule ; métré-estimation et acte de vente, approbation. — 4. Alignements ; rue du Pile, cession de terrain à la voie publique ; métré-estimation et acte de vente, approbation. — 5. Rue de la Gare ; aliénation de terrains ; proposition de MM. Delcourt et Salembier. — 6. Eclairage des rues ; fourniture de candélabres en fonte ; marché de gré à gré ; approbation. — 7. Place de la Fraternité ; construction d'un tronçon d'aqueduc ; devis et cahier des charges ; approbation.

8. Service de la voirie. — Budget de 1907; augmentation de dépenses ; virement de crédit.

9. Parc de Barbieux. — Exécution d'ouvrages en rocaille ; demande d'autorisation de traiter.

10. Entretien des promenades et jardins publics ; fourniture d'engrais ; marché de gré à gré ; approbation.

11. Contentieux. — Indemnité réclamée par la Société du Canal de l'Espierre.

H. Hauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 3, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN TOMBANT. — A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, M. Simon Vandeghurste, 48 ans, homme de peine, rue de l'Alouette, 23, a été brûlé à la main droite et à la cuisse gauche en tombant sur un châssis contenant de la fonte en fusion.

15 jours de repos.

PRIS DANS LE METIER. — Chez M. Dubar-Delespaul, M. Albert Leman, 18 ans, tisserand, demeurant rue Pierre-Catteau, à Wattrelos, a eu l'extrémité de l'annulaire prise entre l'ensouple et le temple de son métier. 15 jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez MM. Leroux frères, M. Fernand Vaillant, 16 ans, mécanicien, demeurant rue Jacquart, cour Masurel, 35, s'est fait une entorse du poignet droit en serrant un écrou. 15 jours de repos.

EN BROUETTANT. — Un chauffeur de chez MM. Motte et Marquette, M. Henri Glorieux, 40 ans, demeurant rue Jouffroy, cour Petit, 1, s'est fait une contusion au côté droit en heurtant une colonne. 15 jours de repos.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS
Groupe Teinture

La prochaine réunion du Groupe Teinture aura lieu le 21 juin, à dix heures précises, au local de l'association, 55, rue Neuve, à Roubaix.

M. Henri Deschamps, fabricant de colle à Roubaix, fera une conférence sur le suiet suivant : « De la fabrication des colles, des gélatines et de leurs applications. Leur emploi dans l'apprêt des fils et des tissus.

Un membre du groupe teinture, M. L. Trotin, contremaître à Villeurbanne, a bien voulu envoyer une étude sur la « charge des soies », étude qui est également portée à l'ordre du jour.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 17 juin 1908

Naissances. — Paul Descat, rue de l'Epeule, 41. — Henri Souillé, rue Ingres, 5. — Georges Lechantre, rue du Caire, cour Saint-Henri, 10. — Odette Page, rue de Lannoy, 600. — Robert Page, rue de Lannoy, 600.

Décès. — Célina Barbet, 9 jours, avenue Julien Lagache. — Marie Degeyter, 17 ans, rue Linné. — Silvie Périotès, 79 ans, sans profession, rue Blanchemaille.

LE SUCRE BÉGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière

LANNOY

A PROPOS DES ELUS REPUBLICAINS. — On nous écrit :

« Nous sommes partisans du gouvernement actuel disent M. Agache et M. Verriest tous deux élus prétendus républicains de Lannoy et par conséquent partisans de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Electeurs républicains, lisez et apprécie : M. Agache met ses enfants à l'école congréganiste et il prétend qu'il est sincèrement républicain ! Passez-moi le plat !

L'autre, M. Verriest a voulu faire mieux encore : Comme l'archevêque venait semer la bêtise à Lannoy dimanche dernier, il en a profité pour assister au cortège et accrocher un superbe drapeau à son habitation.

En voilà de bons et de vrais républicains du pape !

Eh bien, messieurs, nous nous retrouverons dans quatre ans.

HEM

APRES LA DUCASSE. — Lundi vers onze heures et demie du soir, après avoir bien fêté la ducasse d'Hem, Adolphe Lahousse, 28 ans, journalier, demeurant à Forest, s'est rencontré avec les frères Vanderdonck, Henri, 20 ans, journalier, demeurant à Hem, et Gustave, 22 ans, tuyauteur.

Après s'être adressé des plaisanteries les hommes se fâchèrent et bientôt en vinrent aux mains.

Lahousse qui était seul fut le moins fort et reçut force coups de poing des frères Vanderdonck.

C'est la figure endommagée qu'il est venu porter plainte à la gendarmerie de Lannoy.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Les Grèves

A LA FILATURE DESTOMBES-GRAU

Huit fileurs et quarante rattacheurs de la filature de laines Destombes-Grau, rue des Carliers, se sont mis en grève mercredi matin, pour protester contre une mesure récemment prise par les patrons de l'établissement. De tout temps, il y eut cinq rattacheurs par métier. Or, il a été décidé qu'il n'y en aurait plus que quatre.

Cette décision a vivement irrité non seulement les intéressés mais encore tout le personnel de la filature qui semble décidé à faire cause commune avec les ouvriers lésés.

AUX INSTITUTEURS

Le conseiller départemental Sengier étant retenu à Roubaix, pour l'assemblée générale du groupement en formation, informe le personnel enseignant de Tourcoing que le compte rendu de son mandat qu'il devait faire au café Moors, le jeudi 18 courant est remis à une date qui sera fixée ultérieurement.

UN CYCLISTE TAMPONNE PAR UN TRAMWAY

Mercredi matin, à huit heures, un des tramways de la ligne de Roubaix-Tourcoing via les boulevards, stationnait Grande-Place en face du kiosque de journaux. Un élève du lycée, René Leyden, 15 ans, rue Saint-Pierre, 88, contournait ce car lorsqu'il fut tamponné par un autre car qui venait de Roubaix.

Le jeune homme qui n'avait pas entendu les appels pourtant sonores du conducteur, roula sur la chaussée. Des passants le relevèrent et le transportèrent chez un pharmacien, M. Boyaval. Le jeune cycliste qui portait de légères contusions à la tête, aux jambes et aux bras fut pansé. Il regagna ensuite son domicile.

L'ACCIDENT DE LA RUE DESURMONT

Les funérailles de M. Frédéric Bernard, la victime de l'accident de voiture de la rue Desurmont ont été célébrées mercredi matin.

Le deuil était conduit par les frères du défunt. Les vieillards de l'hospice accompagnèrent jusqu'au cimetière du Pont de Neuville leur malheureux collègue.

CONCERT PUBLIC

La fanfare du Point Central donnera le dimanche 21 juin à cinq heures du soir, place Thiers, un concert dont voici le programme :

1. Les Clairons de 89 (défilé), Sinoquet. — 2. Cortège du prince Carnaval, Louis Montagne. — 3. Jane, valse de concert, Georges Roullet. — 4. Marche nuptiale du Songe d'une Nuit d'Été, Mendelsohn. — 5. Le Cor, Rouveirolls, soliste, M. Arthur Lobelle. — 6. Les Saltimbanques, fantaisie, Louis Ganne.

UN CAMIONNEUR TOMBE SUR DES LANCES DE FER

Un ouvrier camionneur au service de M. Irénée Fourré, entrepreneur de transports, rue de Guisnes, M. François Labbe, 174, rue des Cinq Voies, était monté hier après-midi sur un camion chargé de balles de laines.

Il était occupé à pointer ces balles lorsque, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre, glissa et tomba sur les lances de fer d'une grille clôturant un jardin. Le malheureux eut pu s'empaler. Il ne se blessa qu'assez légèrement à la cuisse gauche.

Quinze jours de repos suffiront à son rétablissement.

SAVON DU CONGO Bancheur du Teint. Victor VAISSIER

LEURS RENTES

EN HEURTANT UN METIER. — Chez M. Paul Jonglez et fils, filateurs de laines peignées, 47, rue de la Blanche-Porte, M. Albert Delplanque, 14 ans, bacleur, rue du Clocher, 38, s'est blessé à la main gauche.

8 jours de repos.

EN HEURTANT UNE NAVETTE. — Chez M. Emile Parmentier, fabricant de tapis, 38, rue de Paris, M. Francois Devriest, 15 ans, rue Saint-Paul, à Halluin, s'est blessé à la main gauche.

10 jours de repos.

CHUTE D'UN POIDS. — Au même établissement, M. Guillaume Vannael, 42 ans, 122, rue de Mouscron, à Halluin, a été blessé au pied droit par la chute d'un poids.

12 jours de repos.

EN SOULEVANT UN FARDEAU. — Chez M. Irénée Fourré, entrepreneur de transports, rue de Guisnes, M. Jules Debuycker, 37 ans, chargeur, 215, rue des Trois Pierres, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombo sacrée.

10 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 17 juin 1908

Naissances. — Liagre Jules, rue Saint-Blaise, 27. — Montagne Georges, rue du Pont-de-Neuville, 89. — Flipo Hélène, rue de Fleurus.

Décès. — Vanruymbeke André, 11 ans, rue de Gand, 648. — Glorieux Charles, 65 ans, rue de Croix, 31.

Je ne fume que le NIL

LILLE

AMUSEMENT DANGEREUX

Des garnements mettent en jouant, des pierres sur les voies ferrées et auraient pu causer de graves accidents.

Sur la ligne de Wattrelos à Herseaux, les employés du chemin de fer avaient constaté, à maintes reprises, durant le mois de mai, la présence de grosses pierres sur les rails et n'avaient pu découvrir les auteurs de ces tentatives de déraillement.

Les commissaires de la brigade mobile couvrirent une enquête et découvrirent une bande de six gamins d'une douzaine d'années qui avouèrent avoir joué sur la voie en question, à mettre des cailloux sur les rails, sans réfléchir aux conséquences de leurs actes. Ces gosses habitaient tous le hameau du Breuil, commune de Wattrelos.

Parfois, ils avaient pris comme cibles les trains qui passaient et leur avaient jeté des cailloux.

Les mécaniciens de ce trajet ont déclaré que bien souvent ils durent descendre de leurs machines pour éviter des catastrophes, en retirant les pierres qui obstruaient la voie : ils en ont trouvé une centaine dans une même courbe.

Ces petits polissons ont été remis à leurs parents et une instruction a été ouverte.

L'état de la voie rend faciles ces sortes d'attentats, il n'y a pas de clôture en ces parages, le public passe sur les rails comme sur la route.

La compagnie a essayé souvent de barricader cet endroit, mais les habitants et surtout les fraudeurs gênés dans leur trajet, ont arraché les barrières et les ont brûlées.

La seule solution pour éviter le retour de pareils faits serait d'installer des clôtures et de les faire surveiller.

Un cavalier blessé

Passant dans les remparts, un cheval du 6e chasseurs désarçonne son cavalier qui se relève blessé.

Un sous-officier du 6e chasseurs à cheval M. D... s'était engagé mardi dans l'après-midi vers quatre heures, dans le chemin des fortifications qui part de la porte de Roubaix. Il avait l'intention de retourner à sa caserne en longeant les fossés.

A un certain moment, son cheval qui allait bon train, eut un pied pris dans un trou, et vint tomber contre le mur des remparts. Le cavalier fut désarçonné et tomba sur le sol, si lourdement qu'il se fit aux jambes de sérieuses blessures. Des témoins accoururent relever le sous-officier qui se fit aider pour rémonter sur sa monture blessée, elle aussi à la tête.

Il put regagner seul la caserne, et reçut des soins à l'infirmerie du régiment.

La journée des Tamponneurs

Rue Colbert, un car V projette dans une fenêtre une balladeuse qui occasionne 250 francs de dégâts.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences très graves, s'est produit dans l'après-midi de mercredi.

Une charrette à bras conduite par M. Delferrière passait tranquillement rue Colbert, quand survint à une allure rapide un car V qui, selon la coutume, la tamponna.

Sous la violence du choc, le frêle véhicule fit volte-face sur lui-même, et les brancards vinrent briser les vitres de la maison de M. Leroy, rentier, située au numéro 47 de la rue Colbert.

L'harmonie de la fenêtre, sur l'appui de laquelle étaient placées des potiches de valeur et un bronze, eut fort à souffrir.

Mme Leroy, qui, à ce moment était assise dans la pièce, fut atteinte par des éclats de verre, mais heureusement, elle ne fut pas blessée.

Quant à M. Delferrière, qui sortit indemne de l collision, il fut très ému, à juste titre.

Inutile d'ajouter que les potichs, en tombant sur le parquet, furent réduites en pièces.

Les dégâts occasionnés par ce tamponnement s'élèvent à 250 francs environ.

NUIT TERRIBLE RUE DE LA HALLE

Vers 11 heures du soir, hier, deux détonations mettaient en émoi les habitants de la rue de la Halle, qui, sans prendre le temps de se vêtir, risquèrent un œil discret à leur fenêtre, craignant voir les péripéties d'un drame passionnel.

Plusieurs personnes se précipitèrent vers l'endroit d'où le bruit était parti, et à leur grande surprise, ils aperçurent un de leurs voisins, le cabaretier H..., qui, exagérant ses gestes, tenait en main un révolver.

Le cabaretier avait consciencieusement fêté la dive bouteille, qui lui avait mis la tête en émoi, et, en raison de sa surexcitation, il avait éprouvé la satisfaction de décharger à plusieurs reprises son arme.

Cependant, d'autres voisins, la chandelle à la main, qui n'osaient sortir de chez eux, se consultaient, effarés par ce brusque réveil.

C'est un cambrioleur surpris ! affirma l'un d'eux, et aussitôt il se mit en devoir d'aller quérir des agents.

Pendant ce temps, le cabaretier, désarmé par un voisin, était conduit au poste du 2e arrondissement, d'où il fut relaché, après s'être reposé un peu, et non sans avoir été gratifié d'un procès-verbal pour ivresse et port d'arme prohibée.

ELLE NE PUT RESISTER A LA TENTATION

Une ménagère, Jeanne D..., âgée de 27 ans débarquait hier à Lille, venant de Landas, à l'effet de faire quelques courses dans notre ville.

Le hasard la conduisit dans un grand magasin de la rue Nationale, où Marie resta émerveillée à la vue de la quantité de marchandises étalées devant elle.

Une paire de vases eut le don de la séduire et, profitant de l'affluence des clients, elle résolut de s'en emparer.

La chose fut assez aisée, parait-il ! Mais ayant voulu acheter au même prix une paire de pantoufles, Jeanne fut moins heureuse, car au moment où elle allait quitter le magasin, un employé la pria de l'accompagner au poste de police voisin.

Interrogée par M. Langevin, elle déclara en sanglotant que c'était la première fois qu'elle se livrait à ce genre de vol et promit de ne plus jamais recommencer.

En raison du peu d'importance du méfait, Jeanne D... a été laissée en liberté, mais gratifiée d'un procès-verbal.

POUR L'ASSIETTE AU BEURRE

Mercredi, vers 5 heures du matin, M. Cousin, marchand de légumes à Laventie, avait laissé sa voiture en stationnement à l'angle des rues du Faison et Solférino, pendant qu'il allait servir des clients dans les environs.

Pendant ce temps, un audacieux voleur s'en fut prélever, dans le véhicule momentanément abandonné un panier renfermant 3 livres de beurre.

Par une véritable chance, le panier renfermait également une boite en carton dans laquelle se trouvait une montre en or.

Ce que le voleur a dû rire de l'aubaine... c'est rien de le dire !

Ce n'est qu'en regagnant son véhicule que le marchand de légumes constata le larcin

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

L'eloquence des chiffres

Dimanche, le « Comité lillois du Progrès du Nord » célébrait l'élection de M. Fanyau, à Hellemmes.

« L'élection de la municipalité radicale d'Hellemmes et de son maire, a dit M. Malaquin, est le triomphe des républicains sincèrement démocrates... » Faisons intervenir les chiffres.

Le 29 juillet 1907, lors de l'élection au Conseil général, Krebs obtenait 1183 suffrages et M. Tribourdeau n'en recueillait que 582 ; le candidat radical, certes, ne laissait rien à désirer. Or, le 24 mai, à l'élection municipale, 1175 électeurs socialistes se retrouvent devant les urnes et se comptent une fois encore sur le nom du citoyen Krebs; mais M Fanyau obtient 1244 suffrages !

D'où provient ce supplément énorme de voix ? Du parti clérical, qui a voté en masse pour M. Fanyau, en vertu sans doute de sa théorie du moindre mal ; mais il n'en reste pas moins de toute évidence que ce sont des voix cléricales qui ont envoyé à l'Hôtel de Ville d'Hellemmes la municipalité actuelle.

Du reste, M. Malaquin avait l'obsession de ces chiffres :

« Lorsque, déclarait-il, il y a près d'un an, aux élections cantonales, le scrutin apporta au candidat collectiviste une majorité considérable dans la commune d'Hellemmes, le parti semblait perdu... » Il est facile d'attribuer à la persévérance, à la confiance de M. Fanyau, le mérite de la victoire du 24 mai, mais pour ceux qui connaissent Hellemmes, cela ne suffit pas pour expliquer cet écart de 662 voix entre le total obtenu par M. Tribourdeaux et celui qu'obtient M. Fanyau.

Du reste, la vérité, M. Malaquin la confesse devant la nécessité d'expliquer cette majorité... inattendue : elle provient, reconnait-il, des hommes « venus de toutes les nuances républicaines, depuis ceux qui ont appartenu au parti modéré... »

C'est donc à cette majorité élargie à droite que le « Comité lillois du Progrès du Nord » doit la victoire qu'il célébrait dimanche dernier, c'est elle que M. Maxime Lecomte vint honorer en acceptant la présidence du banquet offert à M. Fanyau.

Fort heureusement, notre distingué confrère, M. Georges Robert a voulu clôturer la fête en chantant la *Carmagnole*, dont le refrain a été chanté et dansé par toute l'assistance. Ce fut là un beau spectacle et rassurant en somme : les 662 électeurs nouveaux de la majorité ont pu cependant en être estomaqués.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

GRAVE ACCIDENT. — Aux Forges et Laminoirs, le lamineur Jules Fromont, 32 ans, a eu la main gauche serrée entre le sommier du cylindre et le guide.

L'auriculaire, le médius et l'annulaire furent arrachés et l'on dut amputer les trois doigts.

La convalescence est évaluée à 2 mois, mais le malheureux ouvrier subira une incapacité permanente partielle.

BELLE FETE. — La foire fut, cette année, particulièrement belle ; des attractions superbes se voyaient sur le champ de foire.

Un temps assez favorable a contribué à la réussite de notre fête annuelle qui est peu souvent gâtée. Les courses et fêtes de quartier furent très suivies et beaucoup de villageois ont assisté au départ du ballon monté par M. Morival.

DENAIN

UN POIVROT. — Macau Gaston, zingueur, a été déposé au violon pour avoir manifesté son ivresse sur la voie publique.

Il en est sorti gratifié d'un procès-verbal.

Douai

LE CAMBRIOLAGE DE LA BIJOUTERIE ROGEZ

Par télégramme de M. le juge d'instruction de Saint-Quentin, M. Rogez, bijoutier à Douai, qui, on s'en souvient, fut victime d'un vol d'une quinzaine de mille francs de bijoux, vient d'être informé que le complice du jeune Leroy, qui cambriola son magasin, vient d'être arrêté.

Disons également que presque tous les bijoux volés à M. Rogez ont été retrouvés dans de nombreux Monts-de-Piété.

Cette affaire va donc entrer dans une phase nouvelle et les débats de la Cour d'assises nous apprendront comment les cambrioleurs opérèrent avec tant d'audace et de subtilité.

LA BIDOCHE

Mardi après-midi, M. X..., boucher à Douai se présentait à l'Ecole Normale des filles, à titre de fournisseur et y livrait la quantité de mouton nécessaire à la confection d'un ragoût.

La directrice après avoir vérifié le poids et la qualité de la viande constata, non sans surprise, qu'elle était mélangée d'une notable proportion d'os absolument avariés.

Constatation a été faite par la police qui a dressé procès-verbal au boucher et a fait porter la viande au parquet de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FLINES-LEZ-RACHES

L'assassinat de la meunière

A L'INSTRUCTION

M. Deblock, juge d'instruction, a entendu mercredi après-midi le mari de la victime, M. Descatoires, qui a été confronté avec d'autres témoins sur des questions d'heure, tant sur le premier attentat dont il fut victime que sur l'assassinat de sa femme.

Les déclarations des uns et des autres vont être contrôlées, puis ces témoins seront, croyons-nous, entendus à nouveau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES

L'ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Voici les résultats de l'enquête ouverte par M. le commissaire de police en vue de déterminer les responsabilités encourues dans l'accident qui coûta la vie au jeune Emile Dupuis, dans la soirée du 4 juin.

M. le juge de paix de Trélon, accompagné de son greffier, s'est rendu au lieu de l'accident, rue des Rouets, afin d'en reconstituer autant que possible, la scène. M. Genestin avait été convoqué avec l'auto qu'il conduisait le 4 juin ainsi que le jeune Julien Dupuis, frère de la victime et MM. Léon Beauchet et Henri Legrand, qui, après l'accident s'occupèrent de faire transporter Emile Dupuis à l'hôpital des Brûlés et lui assurer tous les soins nécessaires.

Une charrette chargée de paille passant justement dans la rue, M. le juge de paix pria le conducteur d'arrêter. L'attelage fut placé près de la maison Daume, comme, d'après les déclarations de MM. Genestin et Julien Dupuis, l'était au moment de l'accident celui de M. Jules Sauvage, conduit par le domestique, M. Henri Ancelet.

Dans l'automobile prirent place, au volant M. Genestin à sa gauche et remplaçant M. Julien Dupuis, M. Léon Beauchet et enfin aux pieds de ce dernier, à la place qu'avait occupée Dmile Dupuis, M. Nouvion, greffier de la justice de paix.

L'auto fut conduite un peu au-dessus de l'estaminet du Pot-d'Etain ; puis elle redescendit et vint à droite de l'attelage, virer brusquement comme elle l'avait fait le jour de l'accidentDeux fois la même manœuvre fut faite, la première fois à la vitesse de 10 à 12 kilomètres à l'heure, la seconde fois, à la vitesse d'environ 15 kilomètres à l'heure.

M. le juge de paix put ainsi comprendre comment Emile Dupuis, penchant le haut du corps à gauche, c'est-à-dire en sens inverse de la courbe décrite par l'auto, avait pu être atteint à la tête par l'angle du plancher ou par la roue de la charrette et projeté sur le sol, le crâne défoncé.

Il fut toutefois démontré qu'il avait dû se pencher un peu plus que ses compagnons, sans doute pour se rendre compte au passage de la voiture de l'attelage que l'auto dépassait.

M. Paul Genestin exposa ensuite à M. le juge de paix qu'il n'était pas possible que le soir de l'accident il eut marché à une vitesse supérieure à quinze kilomètres à l'heure, car, dit-il, s'il avait été plus vite, il n'aurait pu exécuter complètemnt son virage et aurait été s'abimer contre le mur de la cour de la maison Martial Philippe. M. Genestin expliqua ensuite que, étant sur le plancher de l'auto, Emile Dupuis avait plus de stabilité que ses deux compagnons.

M. le juge de paix et son greffier se transportèrent ensuite à la salle de la justice de paix, où différentes personnes furent entendues au sujet de cette malheureuse affaire.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le **Zig-Zag** *se vend exclusivement dans les débits de tabac*
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT !

PAS-DE-CALAIS

Boulogne

UN SUICIDE

Un ancien fabricant de tulle est trouvé chez lui la tête trouée d'une balle de revolver

M. Couture-Merlin, ancien fabricant de tulle, avait perdu sa femme, il y a six ans, et il était resté inconsolable de cette mort.

Mardi matin, des parents et des voisins, remarquant que les volets de l'habitation de M. Couture, rue du Vauxhall, étaient clos depuis la veille, allèrent informer le commissaire de police de ce fait étrange.

Pénétrant par une fenêtre dans la maison silencieuse, le commissaire trouva, au premier étage, M. Couture étendu sur son lit ensanglanté.

A côté de lui était le revolver dont il s'était servi pour mettre fin à ses jours. Au côté droit de la tête se voyait une large blessure.

Sur la table de nuit du défunt se trouvaient différentes lettres écrites d'une main très ferme par M. Couture. Il y disait qu'il se donnait la mort « à cause de chagrins intimes de toutes sortes ».

La vérité est que le pauvre homme était resté inconsolable, comme nous le disons plus haut, de la mort de sa femme et sa santé s'en ressentait. Il était neurasthénique et porté aux idées noires.

Le désespéré, qui était âgé de 44 ans, a deux petite filles, âgées de 9 et 7 ans, en pension à Pihen.

FRESNICOURT

AU FEU. — Vers 11 heures du soir, un incendie a consumé, au hameau de Verdrel, une meule de 1300 bottes de paille d'avoine, battue la veille et appartenant à M. Clément Joseph, cultivateur.

Une batteuse et un moteur électrique appartenant à Augustin Télelin, qui se trouvait auprès, ont également été détruits. Les pertes sont évaluées à 3.000 francs environ, dont 100 francs pour la meule. Il y a assurance.

SAINS-EN-GOHELLE

AU VOLEUR. — Louis Morlinghem, entrepreneur à Bully-Grenay, constatait depuis quelque temps des disparitions de bois dans des maisons qu'il construit pour Mmes Rivolois et Dupuich.

Une enquête ouverte par la gendarmerie a fait découvrir une certaine quantité du bois volé chez un appelé Delory, qui habite en fait des maisons en construction.

GRENAY

CAMBRIOLAGE. — Pendant l'absence des époux Calmont-Duquesnoy, qui habitent un appartement situé au 1er étage de l'estaminet Caron Adrien, des malfaiteurs ont pénétré chez eux en fracturant la porte d'entrée et ont emporté un revolver, une boite de cartouches, un rasoir et une broche en argent.

Tribunal correctionnel de Lille

NOS PROCÈS

En la personne de Will et Gest, le *Réveil du Nord* était assigné en diffamation par M. Leignel, architecte à Denain, dont il n'avait pas suffisamment admiré l'œuvre.

Me Spriet, qui occupait pour notre journal, démontre, textes en main, que les articles incriminés n'avaient pas dépassé la mesure de la critique, qui est le droit, mieux le devoir, de l'écrivain consciencieux.

Si l'on admettait la thèse de certains, nous serions condamnés tous vis-à-vis de quiconque prétend produire des travaux de l'esprit ou des œuvres d'art à l'admiration obligatoire et silencieuse et ce serait pour rien que les Tribunaux se seraient prononcés s